

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	:	Soupline Ultra Concentré Moments Magiques B06641110000
Code du produit	:	200000073099
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	XE5W-30EG-400K-5YAF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : assouplissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Colgate - Palmolive Belgium S.A./N.V., Boulevard du Souverain, 165, Bruxelles, BELGIUM, 1160.
Téléphone	:	+32 (0) 2 674.92.11 / +32 (0) 2 674.92.91

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	colgate_sds@colpal.com
--	---	------------------------

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Belgium- +(32)-28083237
Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Elimination:

P501 Eliminer l'emballage vide selon les prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient HEXYL SALICYLATE, ISOEUGENOL, DAMASCONE DELTA, 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
galaxolide	1222-05-5	Aquatic Acute 1;	>= 0,25 - < 1

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.0	Date de révision: 18.03.2025	Numéro de la FDS: 660000021614	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 18.03.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

	214-946-9 603-212-00-7 01-2119488227-29-0000	H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
DAMASCONE DELTA	57378-68-4 260-709-8 01-2119535122-53	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.600 mg/kg	$\geq 0,0025 - < 0,025$
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	68155-66-8 268-978-3	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	$\geq 0,1 - < 0,25$
HEXYL SALICYLATE	6259-76-3 228-408-6	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	$\geq 0,1 - < 0,25$
METHANOL	67-56-1 200-659-6	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301	$\geq 0,1 - < 1$

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.0	Date de révision: 18.03.2025	Numéro de la FDS: 660000021614	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 18.03.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

	603-001-00-X	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 (Yeux, Système ner- veux central) Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	
ISOEUGENOL	97-54-1 202-590-7 604-094-00-X 01-2120223682-61	Skin Sens. 1A; H317 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,01 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 1,5 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.912	< 0,01

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

		mg/kg	
--	--	-------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	:	Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Aucun(e) à notre connaissance.
---------	---	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.
------------	---	---------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

gereux

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---------------------------|---|--|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|---|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Méthodes de nettoyage | : | Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
|-----------------------|---|--|

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- | | | |
|---|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Reformer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.
Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
METHANOL	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLE 15 min	250 ppm 333 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	200 ppm 266 mg/m ³	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Protection des yeux/du visage	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Couleur	:	bleu
Odeur	:	Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 93,33 °C
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.0	Date de révision: 18.03.2025	Numéro de la FDS: 660000021614	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 18.03.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

pH : 2,5
Concentration: 100 %

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**galaxolide:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

DAMASCONE DELTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 1.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: Pas d'information disponible.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

HEXYL SALICYLATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: Pas d'information disponible.

METHANOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 100 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Chat): 43,68 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: 300 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DLLo (Singe, mâle): 3.000 mg/kg
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

ISOEUGENOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.912 mg/kg
Méthode: Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**galaxolide:**

Résultat : Irritation légère de la peau

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

DAMASCONE DELTA:

Résultat : Irritant pour la peau.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Résultat : Irritant pour la peau.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

HEXYL SALICYLATE:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

METHANOL:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

ISOEUGENOL:

Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**galaxolide:**

Remarques : Donnée non disponible

DAMASCONE DELTA:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

HEXYL SALICYLATE:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

METHANOL:

Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

ISOEUGENOL:

Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
----------	---	--

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**galaxolide:**

Voies d'exposition	:	Inhalation
Remarques	:	Donnée non disponible

Voies d'exposition	:	Dermale
Remarques	:	Donnée non disponible

DAMASCONE DELTA:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Remarques	:	Donnée non disponible

Voies d'exposition	:	Dermale
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques	:	A un effet sensibilisant.
-----------	---	---------------------------

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Voies d'exposition	:	Dermique
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	:	A un effet sensibilisant.

HEXYL SALICYLATE:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Remarques	:	Donnée non disponible

Voies d'exposition	:	Dermale
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

METHANOL:

Voies d'exposition : Inhalation
Remarques : Donnée non disponible

Voies d'exposition : Dermale
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

ISOEUGENOL:

Voies d'exposition : Inhalation
Remarques : Donnée non disponible

Voies d'exposition : Dermale
Résultat : positif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**METHANOL:**

Organes cibles : Yeux, Système nerveux central
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

ISOEUGENOL:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****METHANOL:**

Espèce : Singe, mâle

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

LOAEL	:	2340 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques	:	Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant, cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Colgate-Palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée. Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la rubrique 2 de la FS.
-----------	---	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****galaxolide:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 0,95 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---	--

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,201 mg/l
---	---	--

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

DAMASCONA DELTA:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 0,977 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 241 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,54 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,38 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,54 mg/l

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

(Toxicité chronique)	Durée d'exposition: 96 h Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
----------------------	---

HEXYL SALICYLATE:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE100 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 1,2 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: Donnée non disponible:
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: Donnée non disponible:

METHANOL:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15.400 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18.260 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 22.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 7.900 mg/l Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: Donnée non disponible:

ISOEUGENOL:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	--

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE100 (Daphnia pulex (Daphnie)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****galaxolide:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

DAMASCONE DELTA:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

HEXYL SALICYLATE:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 jr

METHANOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

ISOEUGENOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 79 %
Durée d'exposition: 10 jr

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****galaxolide:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.584

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,3

DAMASCONE DELTA:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,16

HEXYL SALICYLATE:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 8.913

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,06

METHANOL:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 5

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77

ISOEUGENOL:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,65

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable()

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

14.5 Dangers pour l'environnement

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

Autres informations:**Code de classification**

Non applicable.

IMDG EmS Numéro :

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Autres réglementations:

Règlement (CE) n ° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Aquatic Chronic 3

H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Soupline Ultra Concentré Moments Magiques

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.03.2025	660000021614	Date de la première version publiée: 18.03.2025

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR